



400

Près de 400 contribuables pourraient payer cet impôt dans le canton de Genève.

67%

Pourcentage de personnes opposées au texte selon un sondage Tamedia (éditeur du «Matin Dimanche»).

Le canton de Genève compte le plus grand nombre de contribuables qui seraient concernés par ce nouvel impôt. Maxime Schmid/LMS

L'imposition des héritages affecterait surtout Genève et Vaud

Votation du 30 novembre Sur les 2500 contribuables concernés par ce texte, qui veut taxer à 50% les successions dépassant 50 millions, un tiers réside dans l'arc lémanique.

Florent Quiquerez

Le chiffre apparaît régulièrement dans la campagne en vue des votations du 30 novembre. En cas de oui à l'initiative «Pour l'avenir», 2500 contribuables devraient potentiellement passer à la caisse. Mais ces derniers ne sont pas répartis uniformément sur le territoire. Selon nos informations, Genève et Vaud abritent à eux seuls près d'un tiers de ces superriches.

Le texte de la Jeunesse socialiste veut taxer à 50% la part d'héritage qui dépasse les 50 millions de francs. L'argent récolté devra uniquement servir à la lutte contre le dérèglement climatique, en finançant par exemple des mesures de protection ou la transition énergétique. Un projet que combattent violemment les partis bourgeois et les milieux économiques. Mais aussi le Conseil fédéral et les cantons. En assemblée plénière, les gouvernements cantonaux ont d'ailleurs «rejeté catégoriquement ce projet».

Devant les médias, mi-octobre, le président de la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Argovien Markus Dieth, détaillait les raisons de ce refus massif. «L'impôt sur les successions et les donations relève actuellement de la compétence exclusive des cantons.» Grâce à lui, ces dernières années, cantons et communes ont ainsi engrangé plus de 1,4 milliard.

«De lourdes pertes fiscales»

Pour Markus Dieth, «instaurer de nouveaux impôts n'est pas automatiquement synonyme de hausse des recettes. Au contraire: les cantons craignent que l'initiative n'entraîne de lourdes pertes fiscales. Conçue de manière disproportionnée, celle-ci pourrait pousser d'importants contribuables à quitter le pays et conduire à un recul significatif de l'arrivée en Suisse de nouvelles fortunes. Les recettes générées par les impôts actuels en pâtiendraient, ce qui pèserait sur le fi-

nancement des services publics dans des domaines tels que l'éducation, la sécurité ou l'aide sociale.»

Si la crainte est largement partagée dans les cantons, tous n'ont pas à trembler de la même manière. La preuve en chiffres. Nous avons demandé à l'ensemble des cantons romands combien de ces contribuables potentiellement concernés par l'introduction d'un impôt sur les gros héritages résidaient sur leur territoire. Les chiffres se réfèrent pour la plupart aux informations communiquées en 2024 à l'Administration fédérale des contributions au moment d'estimer les conséquences de l'initiative pour la Confédération et les cantons. Si ces chiffres se basent avant tout sur les données de 2021, les ordres de grandeur restent les mêmes. Et les différences sont massives.

Le canton qui arrive en tête, et de loin, c'est Genève, où près de 400 contribuables seraient concernés. On comprend mieux pourquoi Nathalie Fontanet, la grande argentine, est très tôt montée au front contre le texte. Dans une interview qu'elle nous avait accordée en juillet, elle avait rappelé qu'«en matière fis-

cale deux conditions sont essentielles: la stabilité et la prévisibilité. Or cette initiative met à mal ces deux conditions et menace l'attractivité de notre pays. La Suisse joue à se faire peur avec ce genre de texte.»

Le Jura ferme la marche

Juste derrière Genève, on trouve le canton de Vaud, où environ 350 contribuables sont potentiellement concernés par l'initiative. L'arc lémanique abrite ainsi, à lui seul, un tiers de toutes les personnes concernées dans le pays. Derrière, l'écart est béant. En Valais, canton qui occupe la troisième place, «une quarantaine de contribuables pourraient, potentiellement, être touchés par ce nouvel impôt sur les successions». À Fribourg, on estime le nombre entre 10 et 20. À Neuchâtel, c'est seize personnes. Le Jura ferme la marche avec sept contribuables.

Ces grandes différences entre les cantons peuvent-elles avoir un effet au moment du vote? Les citoyens des cantons les moins touchés peuvent-ils être davantage tentés d'accepter un texte qui n'aurait pas beaucoup de répercussions sur les finances de son canton? Nous avons posé la question à un partisan et à un opposant à l'initiative. «Je ne suis pas sûr qu'on observe de grandes disparités cantonales, et qu'un Jurassien voterait plus facilement oui au texte car son canton compte moins de grandes fortunes que Genève, réagit Christian Dandrès (PS/

GE), qui soutient l'initiative. Même si la ministre des Finances genevoise, Nathalie Fontanet, a pris la parole pour dénoncer les effets de cette initiative sur son canton, très vite le débat a été porté au niveau national. Et ce, que ce soit du côté des partisans ou des opposants.»

Selon lui, ce n'est donc pas une question de fédéralisme, mais de justice fiscale qu'il faudra trancher le 30 novembre. «La concentration des richesses est telle aujourd'hui qu'elle en est devenue intolérable. Et je ne crois pas que les plus fortunés, qui bénéficient de tout ce qu'offre la Suisse aujourd'hui, quitteraient massivement le pays parce qu'ils devraient payer davantage d'impôts sur les successions.»

Quel risque d'exode?

Olivier Feller (PLR/VD), opposé au texte, est plus nuancé. «Les premiers sondages sur cette initiative montrent que le mouvement général tend vers un non au texte. Cela montre bien que les arguments contre cette initiative sont partagés partout dans le pays, indépendamment du nombre de personnes potentiellement concernées dans les différentes régions.»

Cela étant dit, le conseiller national pense que les différences cantonales peuvent jouer un rôle. «Elles peuvent intensifier encore le rejet, là où les contribuables potentiellement concernés sont les plus nombreux. Car c'est bien dans ces cantons que le risque d'un départ de ces personnes, et donc de la masse fiscale qu'elles représentent, est le plus élevé.»

Au final, c'est bel et bien autour de ce risque d'exode de superriches que va se jouer le scrutin de cette votation. Pour les opposants, il est réel; pour les partisans, il est totalement exagéré. Et pour le moment, c'est le discours des premiers qui passe le mieux dans la population. Selon le premier sondage Tamedia (éditeur du «Matin Dimanche»), l'initiative «Pour l'avenir» ne récolte que 31% d'avis favorables contre 67% d'opposition.



«La concentration des richesses est telle aujourd'hui qu'elle en est devenue intolérable.»

Christian Dandrès
Conseiller national (PS/GE)